



Marion Tampon-Lajarriette, Laurence Bernard gallery | Drawing Room 017 | photo : © Omar Chabiky

DOSSIER DE CANDIDATURE

Salon du dessin contemporain — Montpellier

DU 14 AU 16 SEPTEMBRE 2018

Vernissage le 13 Septembre

DRAWING ROOM 2018

La Panacée — MoCo
Centre d'art contemporain
14 rue de l'école de pharmacie
34000 Montpellier
www.lapanacee.org

CONTACT :

Les galeries de Montpellier — art contemporain
1 rue de la Carbonnerie 34000 Montpellier
www.drawingroom.fr

Coordination :

Thomas Gasquet
+33(0)6 09 91 48 81
drawingroom.coordination@gmail.com

PRÉSENTATION

Drawing Room, le salon du dessin contemporain de Montpellier, est un évènement créé et organisé depuis 2009 par l'association Les galeries de Montpellier-art contemporain, composée des galeries AL/MA, Aperto, ChantiersBoîteNoire, Iconoscope et Vasistas, participantes au salon.

La qualité des différentes propositions, celles des galeries sélectionnées, des évènements associés au salon, ont permis à Drawing Room d'apparaître comme un rendez-vous incontournable à Montpellier pour un public d'amateurs, de collectionneurs et de professionnels de plus en plus nombreux.

Lors de la 8e édition, 10 000 visiteurs ont pu découvrir un programme complet et ouvert autour du dessin contemporain.

Depuis 2015, le salon est organisé en partenariat avec La Panacée-Moco, Centre d'art contemporain de la ville de Montpellier, situé dans le centre historique et offrant 700m² d'espace d'exposition aux galeries participantes. Nicolas Bourriaud, directeur du MoCo, participe au comité de pilotage de Drawing Room.

Pour cette édition 2018, chaque galerie présentera un solo show dans un espace de 10 m linéaires qui lui sera proposé. Cette 9e édition mettra à l'honneur une sélection d'œuvres de la collection privée de Guillaume Houzé, directeur de la fondation d'entreprise des Galeries Lafayette, offrant un regard remarquable sur le dessin et la création contemporaine.

L'agence Tourre-Sanchis Architecture rejoint également les mécènes du salon, et financera la Bourse Jeune création qui récompensera le travail d'un jeune artiste diplômé des écoles supérieures des beaux-arts, sélectionné sur le plan national.

Les évènements organisés autour du salon permettront d'offrir une vision dynamique et complète des différentes approches du dessin contemporain.

COMITÉ DE PILOTAGE

Nicolas Bourriaud

Marie-Caroline Allaire-Matte	06 63 27 15 63	allairematte@hotmail.com
Jean-Paul Guarino	06 75 49 19 58	vasistas@wanadoo.fr
Sylvie Guiraud	06 20 36 57 47	iconoscope@wanadoo.fr
Alain Lapierre	06 75 60 40 96	lapierre_al@yahoo.fr
Christian Laune	06 86 58 25 62	chris.laune@wanadoo.fr

Les membres du jury de sélection de Drawing room 018 sont : Nicolas Bourriaud (directeur du MoCo, Montpellier), Sandra Patron (directrice du Mrac Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, Sérignan) , Philippe Bonon des Mécènes du Sud Montpellier-Sète et deux membres des Galeries de Montpellier - art contemporain.

FRAIS

La participation au salon est gratuite, seule l'adhésion à l'association Les galeries de Montpellier – art contemporain pour l'année 2018 est demandée. Le montant de cette adhésion est de 500 € payable par virement bancaire à l'acceptation du dossier.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est à imprimer et à envoyer par courrier (Les galeries de Montpellier - art contemporain, 1 rue de la Carbonnerie 34000 Montpellier).

Les documents nécessaires à la présentation de votre projet sont à retourner par courriel à drawingroom.coordination@gmail.com sous forme d'un fichier (nommé : nomdelagalerie_dr18) .pdf ou .doc et de trois images formats .jpeg (10x15cm en 300 dpi) avant le 7 mai 2018 (date de réception). Vous serez informé de la décision du comité de sélection dans la semaine du 23 mai 2018.

Il comportera les éléments suivants :

IDENTITÉ (à remplir)

Nom de la galerie.....

Directeur(s) de la galerie

Téléphone.....

Personne à contacter

Téléphone.....

Année d'ouverture Pays

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

E-mail Site web.....

PRÉSENTATION DE LA GALERIE

Présentation de la galerie

Liste des artistes de la galerie

PROPOSITION

Biographie de l'artiste exposé

Fournir 3 images légendées (format jpeg, 300 dpi)

RÈGLEMENT

Drawing Room est co-organisé par Les galeries de Montpellier – art contemporain association loi 1901 à but non lucratif, et La Panacée-MoCo, Centre d'Art Contemporain / Montpellier.

ART. 1 — Dispositions générales

Les galeries sélectionnées pour participer à Drawing Room 018 s'engagent à respecter, sans aucune restriction ni retenue, les clauses du présent règlement et toutes les dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances et adoptées par les organisateurs dans l'intérêt de l'événement.

ART. 2 — Participation

La demande d'admission dûment remplie n'entraîne pas automatiquement la participation au salon, celle-ci ne devient définitive qu'après acceptation du dossier de candidature par les organisateurs et règlement des frais d'adhésion par l'exposant et entraîne l'adhésion définitive de l'exposant à toutes les clauses du présent règlement.

ART. 3 — Frais

L'exposant s'engage à régler en cas de participation au salon ses frais d'adhésion à l'association dès l'acceptation de son dossier, par virement bancaire, en une fois.

ART. 4 — Annulation

En cas d'annulation de la part de l'exposant, les frais d'adhésion ne sont pas remboursables.

ART. 5 — Attribution des espaces

L'affectation et la disposition des espaces seront attribués par le comité de pilotage en fonction des projets de chaque exposant sur la base des informations fournies. Les organisateurs se réservent la décision finale relative à l'aménagement du site.

ART. 6 — Transport, montage et démontage

Le transport avec assurance des œuvres aller-retour est à la charge des exposants. Le montage et le démontage est effectué par l'exposant.

ART. 7 — Ventes

Les ventes sont autorisées. Toutefois, et en raison de l'exposition publique toute œuvre vendue devra être remplacée.

ART. 8 — Sécurité

Toutes les mesures nécessaires seront assurées par les organisateurs pour que le gardiennage général du salon en dehors des horaires d'ouverture soit efficace. Il appartient à chaque exposant d'exercer un contrôle vigilant sur ses propres matériels durant les heures d'ouverture.

ART. 9 — Assurance

En dehors de la couverture des risques de l'assurance obligatoire, les exposants doivent s'assurer auprès de leur compagnie habituelle de la couverture de tous les autres risques encourus, en particulier le vol, la dégradation des œuvres ou des matériels d'exposition. Les exposants dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas d'incendie, d'explosion, d'inondation, troubles divers et pour tout élément non imputable aux organisateurs, agents et préposés.

ART. 10 — Application de ce règlement

Les organisateurs se réservent le droit de statuer à tout moment sur tous les cas litigieux, ou ceux non prévus au règlement. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement dans l'intérêt général de l'événement.

ART. 11 — Litiges

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable toute contestation qui pourrait surgir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention. En cas de désaccord persistant, le tribunal compétent sera celui du ressort du siège de l'association Les galeries de Montpellier – art contemporain.

Bon pour accord

Signature valable juridiquement:

Lieu et date:

Raison sociale: